

Demande déposée le 31/10/2025 et complétée le		N° DP 068 302 25 00025
Par :	Monsieur KLEE FREDERIC	
Demeurant à :	21 RUE DES VOSGES 68520 SCHWEIGHOUSE-THANN	Surface de plancher: m ²
Sur un terrain sis à :	21 RUE DES VOSGES 68520 Schweighouse-Thann 302 38 960	Surface de plancher antérieure : m ²
Nature des Travaux :	AGRANDISSEMENT TERRASSE ET POSE D'UNE PERGOLA	Surface de plancher nouvelle : m ²

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 31/10/2025 par Monsieur KLEE FREDERIC,
 VU l'objet de la déclaration :

- pour L'AGRANDISSEMENT TERRASSE ET POSE D'UNE PERGOLA ;
- sur un terrain situé 21 RUE DES VOSGES ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 31/10/2025 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Fait à Schweighouse-Thann, le
Le Maire,

19 NOV. 2025

LEHMANN Bruno



NOTA BENE : Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).

La présente autorisation peut être le fait génératrice de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.